



DES AVANCÉES FINANCIÈRES OBTENUES PAR FO JUSTICE PSYCHOLOGUE

COMMUNIQUÉ :

Du fait de la réforme des personnels administratifs et techniques, le SG a dû ouvrir un groupe de travail afin de mettre à jour la note IFSE. Au regard de l'immense travail à accomplir pour faire aboutir notre statut, **FO Justice Psychologue** n'a pas laissé passer l'opportunité de se saisir cette question et d'en être partie prenante.

► **FO Justice Psychologue** affirme haut et fort, depuis près de deux ans, et de façon insistante et répétée, qu'une mise à jour d'une note IFSE concernant les corps communs ne pouvait se faire sans considérer les psychologues.

Grâce à la mobilisation de FO Justice Psychologue de véritables avancées pour nos collègues titulaires, et futurs titulaires, ont été obtenues :

► LA FIN D'UNE PROFONDE INJUSTICE FINANCIÈRE POUR LES LAURÉATS DE CONCOURS

En raison des conditions réglementaires concernant la reprise d'ancienneté, des collègues contractuels lauréats du concours subissaient une perte de salaire parfois très significative au moment de leur stagiairisation.

► **Grâce à la pugnacité de FO Justice Psychologue cette injustice prend fin** : désormais, la perte financière éventuelle des collègues contractuels lauréats du concours sera compensée par une augmentation de leur IFSE. La filière se félicite d'avoir permis la levée des 2 préjudices majeurs générés par les conditions de titularisation, à savoir la possibilité de se maintenir sur son poste, et à salaire égal.

► UN GAIN FINANCIER EN IFSE LORS DE L'ÉVOLUTION DE LA CARRIÈRE DES TITULAIRES

Lors de l'ouverture du groupe de travail, le SG a annoncé qu'il s'agissait d'une mise à jour de la note sans revalorisation financière. **FO Justice Psychologue**, en pointant la situation inéquitable des psychologues, a obtenu une revalorisation du ticket de mobilité latérale (c'est-à-dire, l'augmentation d'IFSE obtenue lors d'une mobilité après minimum 3 ans sur poste, ou 2 ans après la première affectation).

De plus, nous avons obtenu une majoration significative du ticket d'avancement de grade (c'est-à-dire, une majoration de l'augmentation l'IFSE lorsque les collègues sont promus Hors Classe), soit un montant de 2300€ au lieu de 1700€ annuels.

► DES ÉVOLUTIONS DE LA CARTOGRAPHIE IFSE DES FONCTIONS DE PSYCHOLOGUE

► **FO Justice Psychologue** s'est battue avec acharnement pour faire entendre que des fonctions de psychologue ne pouvaient être stigmatisées par une IFSE moindre. Nous nous félicitons d'avoir réussi à ouvrir ces échanges avec le SG qui a interrogé les différentes Directions.

.../...

- Concernant la DGAP, le principe que nous revendiquons a été entendu, plaçant ainsi toutes les fonctions de psychologue dans le groupe 1. C'est une avancée majeure et cela représente un gain financier de 500€ bruts annuels pour les collègues jusque-là inscrits dans le groupe 2.
- Concernant la DSJ, les fonctions de psychologues apparaissent **enfin** dans cette note et sont positionnées dans le groupe 1, conformément à l'exigence de **FO Justice Psychologue**.

FO Justice Psychologue se félicite de l'ensemble de ces avancées obtenues avec force, conviction et obstination.

De nombreux combats restent à mener !

► **FO Justice Psychologue dénonce fermement la position de la DPJJ concernant la cartographie IFSE des fonctions.**

Nous avons alerté cette direction de la stigmatisation qu'elle générerait à l'endroit des psychologues exerçant en insertion et en UEMO, en refusant de les inclure dans le groupe 1. La DPJJ argue que, sans cette différenciation, les psychologues ne souhaiteront plus exercer en placements collectifs ou en quartiers mineurs (qui sont eux en groupe 1).

► **FO Justice Psychologue** l'a enjointe de considérer la situation de ces professionnels d'un point de vue ministériel, et plus uniquement directionnel ; ce qu'elle a décliné.

Cette note étant réévaluable chaque année, **FO Justice Psychologue** ne baissera pas les bras et continuera de revendiquer le passage pour ces collègues en groupe 1 de l'IFSE.

Nous continuerons également à revendiquer une revalorisation de l'augmentation de l'IFSE lors des mobilités, ainsi que la fin de l'exclusion des psychologues du dispositif spécifique d'IFSE des corps communs exerçant en Île-de-France.

► **FO Justice Psychologue** est mobilisée sur les questions statutaires et se bat également pour les collègues psychologues contractuels. Nous continuerons de défendre tous les psychologues du Ministère, sans exception.

► Si vous souhaitez partager votre regard sur la situation de notre corps et des actions que nous mettons en œuvre, nous vous invitons à nous écrire sur ► psy@fojustice.fr

► Nous sommes également à vos côtés pour vous accompagner dans votre situation individuelle, contactez-nous sans hésiter. Et si vous souhaitez vous engager, à quelque niveau que ce soit, nous serons ravis de vous accueillir.

FO Justice – Psy – le 31 Juillet 2026